Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Demande d'AOT sur le site "Marina Privilège" - Anse de Georges Ville, Golfe de Porto Vecchio (Corse du Sud)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Porto Vecchio Marine

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Taberner Fédéric, Gérant

RCS / SIRET : 3 3 3 5 5 3 7 1 7 0 0 3 9 | Forme juridique : SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10° Travaux, ouvrage et aménagements sur le DPM g) zones de mouillages et équipements légers	Zone de mouillages et équipements légers

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Demande de régularisation du site Marina Privilège (Anse Georges Ville, Golfe de Porto Vecchio, Corse du Sud) au regard de la réglementation en vigueur : demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (DPM).

Le site Marina Privilège est constitué de 3 infrastructures :
- une zone de mouillage (30 bateaux : taille <8m)
- un ponton fixe (Arrêté n°2A/12/046; pour 40 bateaux : taille <25m)
- un ponton flottant (15 bateaux : taille <25m)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le site de Marina Privilège sert de structure d'accueil pour des bateaux de particuliers sous contrat avec la société Porto-Vecchio Marine. Parmi les premiers chantiers navals de Porto-Vecchio, la société propose des contrats d'entretien et de services au grand public.
Par l'organisation du site, la société crée une activité économique supplémentaire dans la microrégion (emplois) avec des retombées pour les commerces avoisinants.
Ce site augmente la capacité d'accueil de plaisanciers dans le golfe de Porto-Vecchio lors des pics de fréquentation estivaux (désengorgement du port de plaisance de Porto-Vecchio).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Site en exploitation depuis 2002 (pas de travaux prévus)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Chaque saison, de avril à novembre (inclus), la société accueille 85 unités réparties de la manière suivante :
- 30 bateaux (taille <8m) dans une zone de mouillage organisé (bouées d'amarrage avant et arrière)
- 40 bateaux (taille <25m) sur un appontement fixe en bois (AOT Arrêté n°2A/12/046) équipé de sources d'alimentation en eau potable et de bornes électriques
- 15 bateaux (taille <25m) sur un ponton flottant

Le matériel amovible est mis en place en début de saison (avril), et est retiré fin de saison (novembre). Ce matériel correspond :
- aux bouées et aux chaînes de la zone de mouillage
- aux bouées et aux chaînes du ponton fixe
- au ponton flottant
- aux bouées de balisage du site (bouées de chenal, bouées de danger, ...).

Un nettoyage du lit de mer est également effectué par les plongeurs (macro-déchets, plastiques, etc.).
Les corps-morts, les chaînes mères et le ponton fixe restent en place à l'année.
ponton fixe est équipé de bornes d'alimentation en eau potable et en électricité. De plus, le personnel affecté au site gère les déchets domestiques des usagers. Localisé dans la partie interne du golfe de Porto Vecchio, le site est constitué d'une zone de mouillage, d'un ponton fixe et d'un ponton flottant (zone de transit permettant la gestion des transferts entre les locaux de la société et le plan d'eau).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration au titre de la loi sur l'Eau
- Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime
- Notice d'incidence Natura 2000

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie de la zone	4,5 ha (45 000m2)
- Nombre total de bouées d'amarrage	70 bouées
- Emprise du ponton fixe	0,03 ha (290m2)
- Superficie de la zone de mouillage	0,5 ha (5 000m2)
- Superficie du ponton flottant	0,01 ha (120m2)
- Emprise total de tous les corps morts sur le sol marin	70m2 (70X1m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Site de "Marina Privilège"
sur le Domaine Public Maritime
La Sauvagie
20 137 Porto Vecchio

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 9 ° 19 ' 12 " ___ **Lat.** 41 ° 35 ' 52 " ___

Pour *les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :*

Point de départ : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes *traversées :*

Porto Vecchio

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** ☐ **Non** ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est en exploitation, depuis 2002 avec la zone de mouillage organisée, le ponton fixe et le ponton flottant. Aucun travaux n'est envisagé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Les ZNIEFF mer ne sont pas encore définies.
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Porto Vecchio, le site se situant dans la bande des 300m
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	"Marina Privilège" est localisée dans l'emprise du site d'intérêt communautaire (SIC), réseau Natura 2000 "FR9402010 : Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	- Déplacement des peuplements inféodés aux substrats meubles par les corps morts
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	- Déplacement des peuplements inféodés aux substrats meubles par les corps morts

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		De manière temporaire, la zone d'exploitation sera réglementée (impossibilité de traverser la zone de mouillage) Durée d'exploitation de 7 mois/an
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La demande de régularisation du site "Marina Privilège" devrait faire l'objet d'une étude d'impact en raison de sa localisation dans l'emprise du SIC FR9402010. De plus, l'étude du milieu marin, en cours (voir document en annexe), permettra de préciser l'impact de l'exploitation sur le milieu environnant, que ce soit sur la colonne d'eau, sur le compartiment sédimentaire ou sur les peuplements benthiques.

L'exploitation du site par Porto Vecchio Marines n'induisant pas de disparition d'activités sur le site, la régularisation du projet, ne devrait pas être soumis à enquête publique. En effet :

- le sentier littoral est praticable et libre d'accès pour le grand public,
- le ponton fixe est accessible et régulièrement fréquenté par des pêcheurs à pied,
- les usagers du plan d'eau continuent à bénéficier librement du site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document de travail : caratéristiques techniques et environnementales du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Porto-Vecchio le, 06/05/2013

Signature

SARL PORTO-VECCHIO MARINE
Rue du 9 septembre 1943
20137 - PORTO-VECCHIO
Tél : 04 95 70 22 76 / Fax : 04 95 70 49 70
Siret : 333 553 717 00039 - APE : 5012Z

STARESO
Station de Recherches Sous-Marines
et Océanographiques

STARESO – s.a.s Capital 500 010 € –
R.C.S. 349 550 087, Pte de la Revellata –
BP 33 – 20260 Calvi (Corse) · FRANCE
Tel : +00 33 (0)4 95 65 28 52
Fax : +00 33 (0)4 95 65 01 34
Email : stareso@stareso.com
Site web : www.stareso.com

Avril 2013

Etudes nécessaires pour le dossier de demande d'AOT des mouillages de Porto-Vecchio Marine

- Golfe de Porto Vecchio -

PORTO-VECCHIO MARINE

E01-13

Etudes nécessaires pour le dossier de demande d'AOT des mouillages de Porto-Vecchio Marine

- Golfe de Porto Vecchio -

DOCUMENT DE TRAVAIL
EN COURS D'ELABORATION

Ce travail a été réalisé par les membres suivants de l'équipe de STARESO :

Directeur de station :	P. Lejeune – pierre.lejeune@stareso.com
Biologistes plongeuses (CI IB et CI IIB)	K. Buron – karine.buron@stareso.com
	A. Chéry – a.chery@stareso.com
	A. Donnay – annick.donnay@stareso.com
	M. Jousseaume – mattieu.jousseaume@stareso.com
	C. Pelaprat – corinne.pelaprat@stareso.com

Ce rapport doit être cité dans la littérature comme suit :
CHERY A., PELAPRAT C., LEJEUNE P., 2013 – Etudes nécessaires pour le dossier de demande d'AOT des mouillages de Porto-Vecchio Marine – Golfe de Porto-Vecchio- Contrat Porto Vecchio Marine /Stareso

INTRODUCTION ET OBJECTIF 5

DESCRIPTIF DU PROJET 7

ETUDE ENVIRONNEMENTALE 16

NOTICE NATURA 2000 27

ANNEXES 38

DOCUMENT DE TRAVAIL

DOCUMENT DE TRAVAIL
EN COURS D'ELABORATION

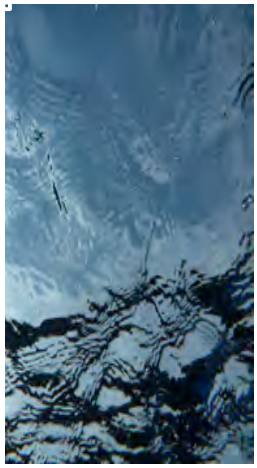

DOCUMENT DE TRAVAIL EN COURS D'ELABORATION

INTRODUCTION & OBJECTIF

Le gestionnaire de la société Porto Vecchio Marine a mandaté la société Stareso pour réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (DPM).

Ce secteur (fig.1), nommé « Marina Privilège » par la société, abrite un ponton fixe, une zone de mouillage et un ponton flottant. Les infrastructures sont utilisées par la société pour accueillir les bateaux de ses clients et leur proposer ainsi un service d'accueil.

Le site d'étude se situe à l'entrée nord de l'anse de Georges Ville, située dans la partie interne du golfe de Porto Vecchio. Des zones humides ont été observées au nord. De plus, à l'ouest une embouchure déverse les eaux de qui serpentent dans l'agglomération et stagnent en arrière plage.

La présente étude correspond à :

- Un descriptif du projet ;
- Une étude environnementale du milieu marin ;
- Une notice Natura 2000.

L'équipe de la Stareso s'est rendue dans la zone d'étude en semaines 12 et 14 pour réaliser l'ensemble des prélèvements et observations.

▲ **Figure 1 –** Délimitation de la zone faisant l'objet d'une demande d'AOT (IGN, 2007)

DOCUMENT DE TRAVAIL
EN COURS D'ELABORATION

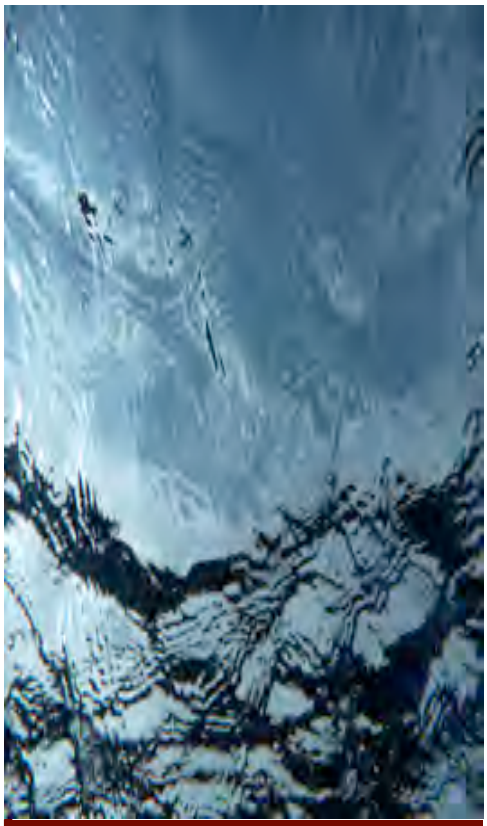

Descriptif du projet

DOCUMENT DE TRAVAIL
EN COURS D'ELABORATION

Le chantier naval Porto Vecchio Marine situé sur la commune de Porto-Vecchio (Corse du Sud) est un des premiers chantiers naval de Porto Vecchio.

La société Porto Vecchio Marine fut reprise en 1995 par Frédéric Taberner. Vendeur de bateau auprès des particuliers, Porto Vecchio Marine a proposé à une partie de sa clientèle l'utilisation du site « Marina Privilège ». Localisé dans l'anse de Georges Ville, « Marina privilège » est constitué d'un ponton et d'une zone de mouillage voués à accueillir les bateaux les plus prestigieux.

DOCUMENT DE TRAVAIL EN COURS D'ELABORATION

HISTORIQUE

L'anse de Georges Ville a été aménagée lors de la seconde guerre mondiale comme site de débarquement ; 2 casemates ainsi qu'un débarcadère (ponton fixe) y ont été construits (http://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_défensive_de_la_Corse). Détruits lors des combats, le ponton a été reconstruit, d'après les photographies aériennes disponibles sur Géoportail (site du ministère), entre 1962 et 1969 (fig.2). Des modifications y ont toutefois été apportées (photos ci-contre et ci-dessous), avec notamment :

- Un allongement du ponton,
- Une modernisation de la structure avec en particulier l'implantation de bornes électriques.

Le ponton est donc dans son état actuel depuis 2003.

Source : http://www.portovecchiomarine.fr

AGITATION DU PLAN D'EAU

Plusieurs campagnes courantologiques ont été menées dans des conditions météorologiques différentes (Pelaprat *et al.*, 2007) pour appréhender l'agitation de la masse d'eau dans le fond du golfe de Porto Vecchio (exemple fig.2).

▼ **Figure 2 –** Illustration d'une campagne courantologique en stations ponctuelles (Stareso, 2007)

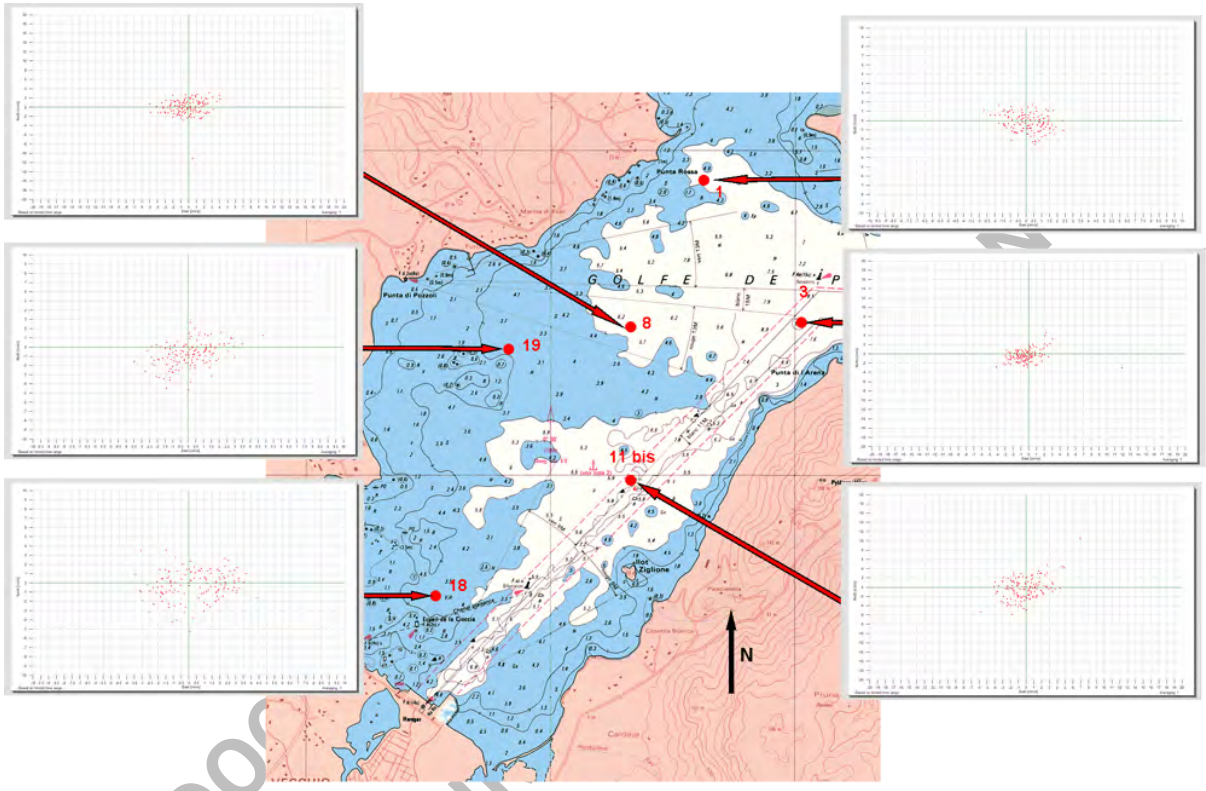

Figure - Illustration des courants enregistrés durant des campagnes de 12h par vent d'Est (force 1 à 2)) pour les points 3, 8 et 11; par brise d'Ouest pour les points 1,18 et 19 les 13 et 14/06/07 (Sources : Carte SHOM 6911—Stareso 2007)

DOCUMENT EN COURS

La figure ci-dessus illustre les résultats d'une campagne d'acquisition de données courantologiques, au niveau de 6 stations ponctuelles. Les points de chaque graphique représentent le déplacement de la masse d'eau avec des vitesses inférieures à 0,10m/s.
Ces données sont confortées par les autres données acquises dans la baie, toutes conditions météorologiques confondues, où les maximas enregistrés sont de 0,12m/s (au niveau du point 3 par vent de SE – force 2).

Les courants du golfe de Porto Vecchio se déplacent le long des côtes dans un sens ou dans l'autre suivant les vents dominants, mais toujours avec des vitesses très faibles.

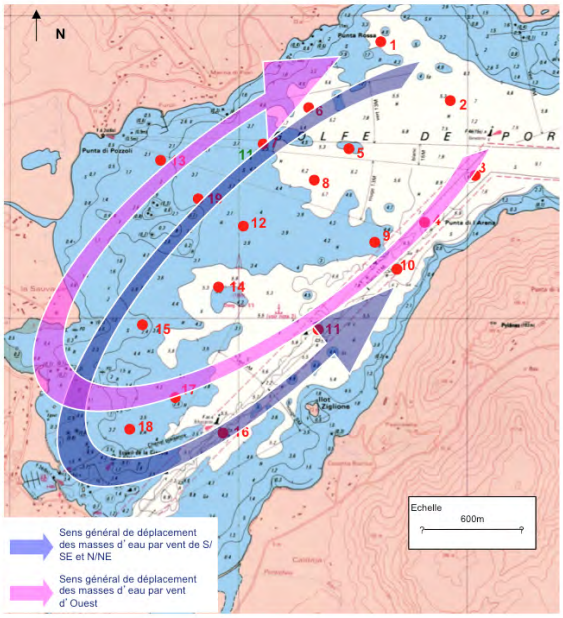

▲ **Figure 3 –** Courantologie du golfe de Porto Vecchio : synthèse (Stareso, 2007)

CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU PROJET

Le site de « Marina Privilège », situé dans l'anse de Georges Ville est constitué de 3 types de structures (fig.4). Au total, il peut accueillir jusqu'à:

- 30 bateaux au mouillage ;
- 40 bateaux le long du ponton ;
- 15 bateaux le long du ponton amovible.

Ces effectifs qui constituent les maximas ne sont atteints que lors du pic d'activité, en période estivale. Ainsi, de la même manière que l'ensemble des professionnels de la plaisance, Porto Vecchio Marine utilise des infrastructures temporaires (exemple du ponton flottant, des bouées de mouillage, ...). Si les corps-morts restent immergés tout au long de l'année, les autres structures sont installées en avril pour être retirées en octobre.

En période hivernale, autrement dit de novembre à mars, le site « Marina Privilège » est très peu exploité ; seuls le ponton fixe indique la présence d'un secteur d'activité.

DOCUMENT DE TRAVAIL
D'ELABORATION

Source : http://www.portovecchiomarine.fr

▲ **Carte 1 –** Schéma d'aménagement du site « Marina Privilège » · Golfe de Porto Vecchio, 2013

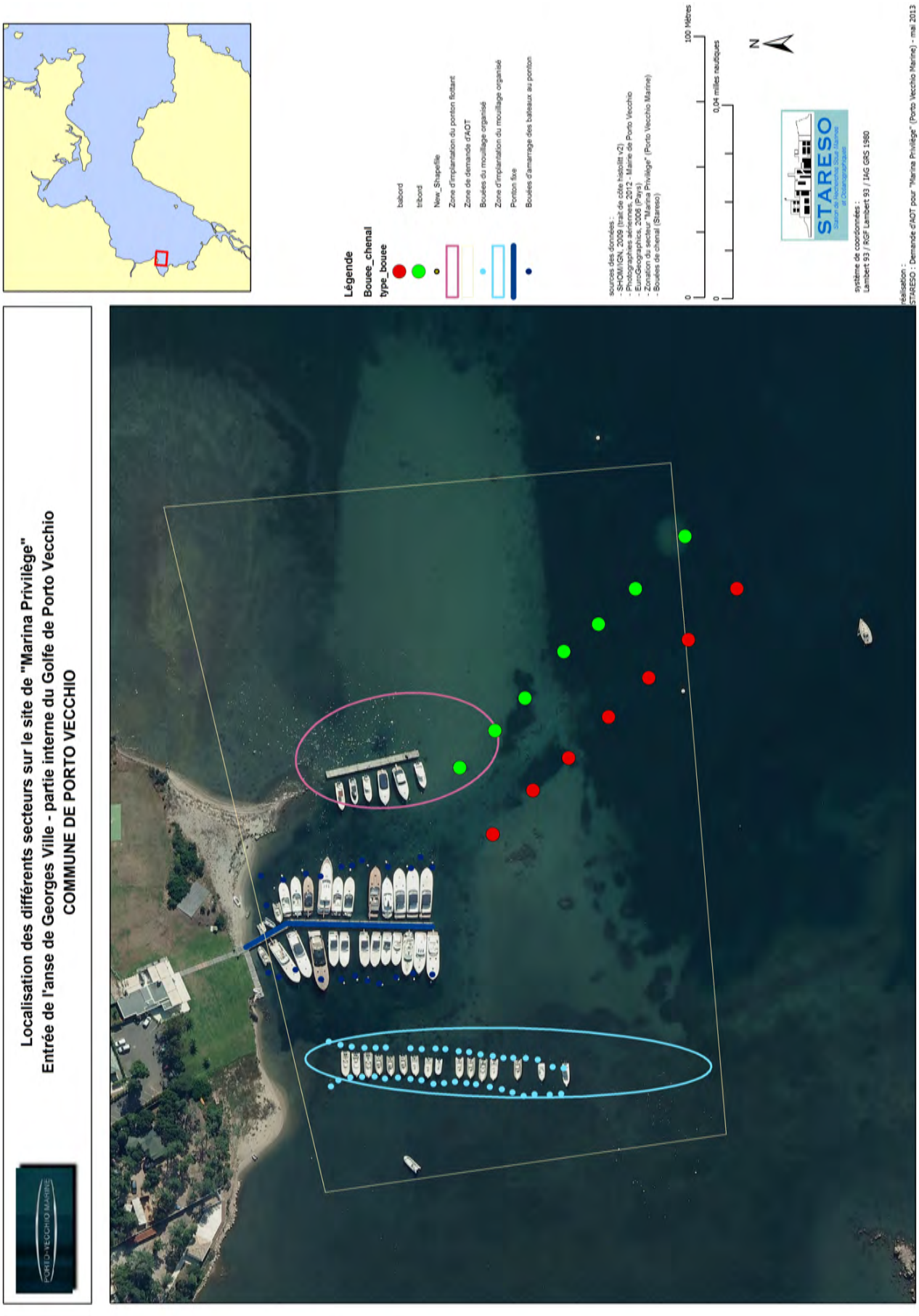

▲ **Carte 2 –** Détail concernant les infrastructures existantes à « Marina Privilège » - Golfe de Porto Vecchio, 2013

Zone de mouillage organisé

Le mouillage organisé (localisation fig. 4 ; descriptif tab.1) a été créé en 2002 pour accueillir un maximum de 30 bateaux, pouvant atteindre 8 mètres de long.
Des corps morts carrés en béton, d'1m de côté, ont été immergées lors de la création de la zone, et restent en place tout au long de l'année.
Les bouées, en plastique rigide, d'un diamètre de 250mm et de 390mm de hauteur (fig.4) sont installées en avril pour être retirées en novembre. Elles sont reliées aux corps morts par des chaines de diamètre 8-10.
De plus, chaque bateau est simultanément attaché à la proue et à la poupe, bouées secondaires maintenues au fond par des vis à sable.

▼ **Tableau 1 :** Caractéristiques du mouillage organisé de Marina Privilège – Porto Vecchio, 2013

		Mouillage organisé
Date de création		2002
Période de mise en place		en avril
Période de retrait		en novembre
Effectif		30 places
Taille des bateaux		≤ 8m
Fixation au fond		30 corps-mort béton de 1X1m
Vis à sable		10
Chaine Fond/surface		diamètre 8-10
Bouée de surface	Descriptif	plastique rigide (diamètre de 250mm /hauteur de 390mm)
	Nombre	30 bouées

▲ **Figure 4 –** Bouées de surface du mouillage organisé

DOCUMENT DE TRAVAIL EN COURS D'ELABORATION

Ponton fixe

Le premier débarcadère a été construit dans l'anse de George Ville à l'emplacement actuel pendant la seconde guerre mondiale. Détruit lors des assauts, il fut reconstruit entre 1962 et 1969 ; les derniers aménagements datent de 2003. Le ponton mesure actuellement 87m de long pour 2,5m de large, soit une superficie de 290m^2, et ce conformément à l'AOT délivré par le DDTM en 2002 .
Le ponton (détail des caractéristiques dans le tab.2) peut abriter jusqu'à 40 bateaux avec des tailles pouvant atteindre 25m de long.
Les bateaux sont amarrés au niveau du ponton et attachés à l'autre extrémité (proue ou poupe suivant les modèles) par des bouées type Mobilis (fig.5). Ces dernières, au nombre d'une bouée pour 2 bateaux, sont reliées par des chaines de 12-14 à des corps morts béton (1X1m). Elles sont mises en place en avril et retirées en novembre ; et ce, contrairement aux corps morts qui restent immergés tout au long de l'année.

▼ **Tableau 2** : Caractéristiques du ponton fixe de Marina Privilège – Porto Vecchio, 2013

		Ponton fixe
Date de création		Avant 1945
Date des derniers aménagements		2003
Dimension du ponton		87m de long et 2,5m de large, soit 290m^2
Effectif		40 places
Taille des bateaux		≤ 25m
Bouée de surface (à la proue des bateaux; 2 bateaux/ bouée)	Type	plastique rigide (diamètre de 650mm /hauteur de 1730mm)
	Fixation au fond	20 corps-mort béton de 1X1m
	Chaine	diamètre 12-14
	Installation	en avril
	Retrait	en novembre

▲ **Figure 5 –** Bouées de surface employées pour le ponton fixe

Pontons flottants

En 2002, un ponton flottant a été installé à l'Est du ponton fixe (carte 1). Mis en place en avril, il est retiré du plan d'eau en novembre. Maintenu par des corps morts en béton (1X1m), il permet simultanément :

- L'accueil de 15 bateaux
- De limiter l'agitation du plan d'eau situé à l'ouest en jouant le rôle de brise-clapot.

Le ponton est constitué de 4 structures en béton de 12m de long et de 2,5m de large.

▼ **Tableau 3 :** Caractéristiques du ponton flottant de Marina Privilège – Porto Vecchio, 2013

	Ponton flottant
Date de création	2010
Dimension du ponton	48m de long et 2,5m de large (4 modules de 12m de long chacun)
Période de mise en place	en avril
Période de retrait	en novembre
Effectif	15 places
Taille des bateaux	≤ 25m
Fixation au fond	10 corps-mort béton de 1X1m
Chaine Fond/surface	diamètre 12-14

▲ **Figure 6 –** Schéma d'un brise clapot (=ponton flottant)

Cette structure a été mise en place pour faciliter la gestion de l'entreprise. En effet, une partie des bateaux présents sur « Marina Privilège » ne peuvent pas être transportés sans perturber la circulation routière. Ainsi, leur stockage sur le ponton permet d'organiser sereinement les transferts des yachts du site vers les hangars de Porto Vecchio Marine. Les 3 km (fig.7) qui séparent les 2 sites sont parcourus de nuit.

▲ **Figure 7 –** Circuit routier existant entre « Marina Privilège » et les hangars de Porto Vecchio Marine – Porto Vecchio (source : Michelin)

DOCUMENT DE TRAVAIL EN COURS D'ELABORATION

MOYENS AFFECTES A L'ORGANISATION DU SITE, AU MAINTIEN DE LA SECURITE ET DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Balisage du site

Le fond du golfe de Porto Vecchio est constitué des substrats meubles parsemés de roches affleurantes. Ainsi pour assurer la sécurité des plaisanciers (carte 2, fig.7) :

- l'accès au site est matérialisé par un chenal avec des bouées « bâbord » et « tribord » ;
- les dangers sont signalés.

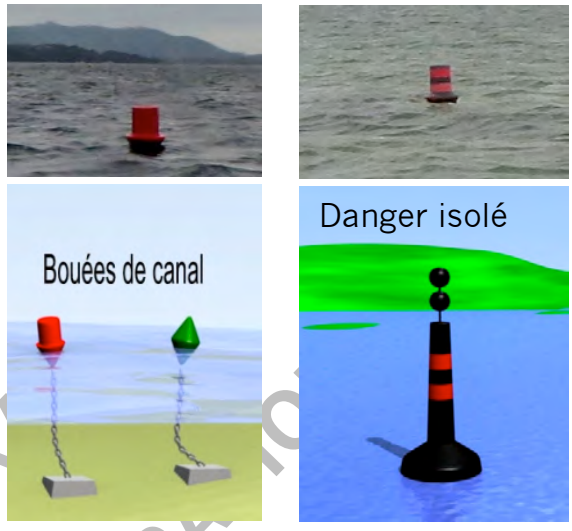

▲ **Figure 7 –** Schéma et photographies des bouées de signalisation (chenal et danger isolé)

Personnel affecté au site

Suivant l'activité sur le site (avant saison / pleine saison), 2 à 3 personnes sont affectées à « Marina Privilège ». Leur rôle consiste :

- à préparer les bateaux, avant l'arrivée de leurs propriétaires (propreté, moteur révisé, réservoir plein, ...) ;
- à sécuriser les bateaux lors de leur retour (amarrage, vérification des coupes circuits, prises d'eau, ...)
- à être disponible pour les clients pour diverses demandes.

DOCUMENT DE TRAVAIL EN COURS D'ELABORATION

Règlement d'exploitation

Le règlement est interne à la société Porto Vecchio Marine. « Marina Privilège » s'adresse directement et exclusivement aux clients de la société. Les propriétaires peuvent ainsi trouver un lieu d'accueil privilégié et sécuriser pour leur bateau.

L'entretien mécanique des bateaux est réalisé dans les locaux situés à terre. De plus la majorité des bateaux est équipée de cuves de récupération des eaux usées (eaux grises et eaux noires) et peu de clients dorment dans leur embarcation.

Ainsi, sur place :

- il n'y a pas d'entretien moteur, donc pas d'utilisation d'huile ou d'essence ;
- il n'y a pas de rejet direct d'eaux usées et le site n'est pas prévu pour gérer les vidanges des cuves ;
- des déchets ménagers sont gérés par le personnel.

Le lit de mer est nettoyé de manière biannuelle : en avril, lors de l'installation des infrastructures (bouées de mouillages, pontons, ...) et en novembre lors de leur retrait ; les corps-morts et vis à sable restant immergés tout au long de l'année.

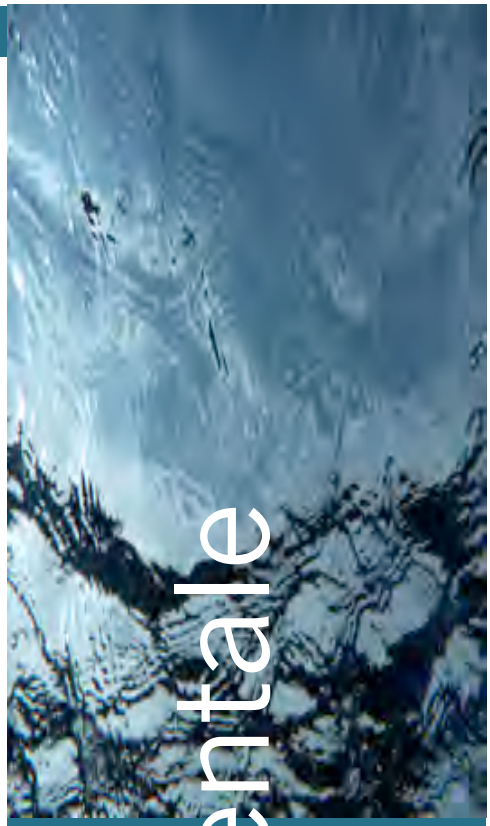

Etude environnementale

DOCUMENT DE TRAVAIL
EN COURS D'ELABORATION

L'étude environnementale du milieu marin dans l'anse de Georges Ville (partie internet du golfe de Porto Vecchio) a permis de statuer sur la vulnérabilité écologique du site. En se basant sur les données existantes et en réalisant une campagne de terrain, l'étude comprend :

- une cartographie des fonds marins ;
- une inspection générale des fonds ;
- une études physico-chimiques et biocénotiques des substrats meubles ;
- une étude des paramètres sensibles de la colonne d'eau.

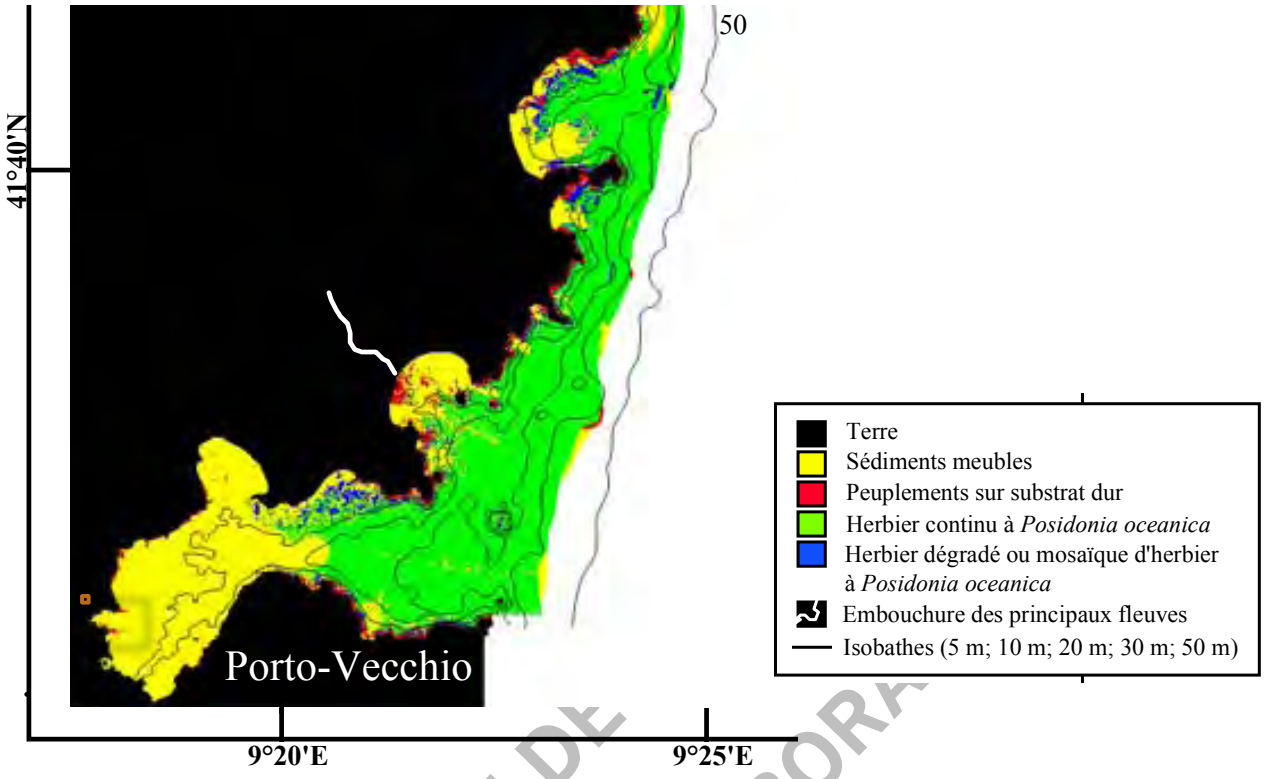

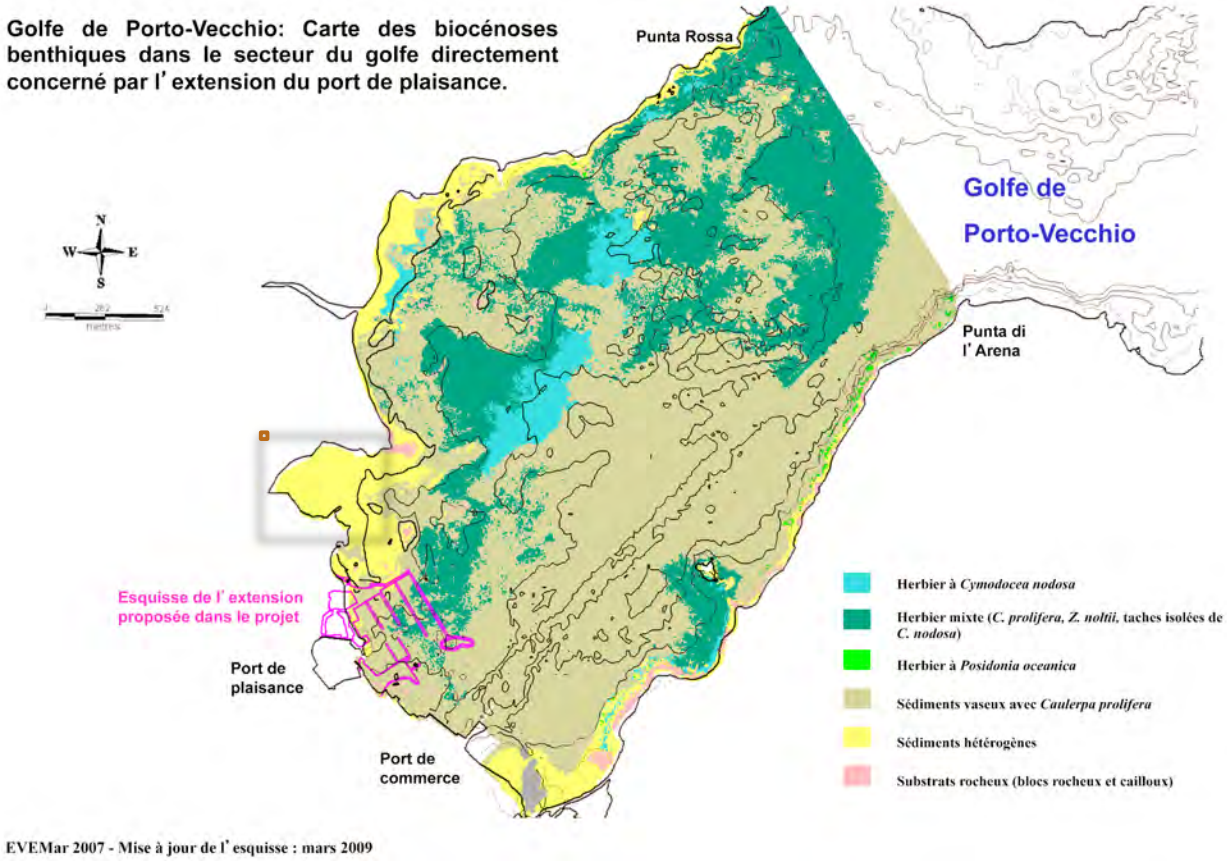

▲ **Figure 8 –** Cartographies des fonds marins existantes avec localisation de l'anse de Georges Ville (encadré brun) : en haut : Pasqualini, 1997 ; en bas : Cancemi et Baroli, 2007

DONNEES DE BASE

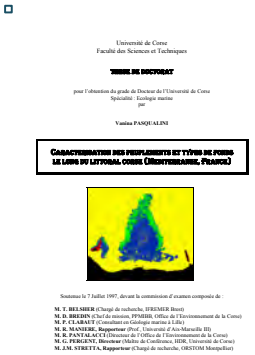
Université de Corse
Faculté des Sciences et Techniques

THESE DE DOCTORAT

pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université de Corse
Spécialité : Ecologie marine
par

Vanina PASQUALINI

CARACTERISATION DES PEUPLEMENTS ET TYPES DE FONDS LE LONG DU LITTORAL CORSE (MEDITERRANEE, FRANCE)

Soutenue le 7 Juillet 1997, devant la commission d'examen composée de :

M. T. BELSHER (Chargé de recherche, IFREMER Brest)
M. D. BRIDIN (Chef de mission, PPMHB, Office de l'Environnement de la Corse)
M. P. CLABAUT (Consultant en Géologie marine à Lille)
M. R. MANIERE, Rapporteur (Prof., Université d'Aix-Marseille III)
M. R. PANTALACCI (Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse)
M. G. PERGENT, Directeur (Maître de Conférence, HDR, Université de Corse)
M. J.M. STRETTA, Rapporteur (Chargé de recherche, ORSTOM Montpellier)

Caractérisation des herbiers marins présents dans le secteur du Golfe de Porto-Vecchio concerné par l'extension du port de plaisance

Août 2007

Gianluigi Cancemi
Biologiste marin

Consultant en Ecologie Marine,
Cabinet E.V.E.Mar.
Etudes et Valorisation de l'Environnement Marin

Données bibliographiques

Les premières cartographies (fig.8) datent de 1996 (Pasqualini, 1997). Les fonds marins de la partie interne du golfe semblent ainsi très homogènes ; ils sont constitués de sédiments meubles non colonisés par des magnoliophytes.

Les études les plus récentes (fig.8), réalisées par Evemar (Cancemi, 2001 et Cancemi & Baroli, 2007), ont été effectuées à une échelle plus petite. Elles détaillent la nature des sédiments meubles (sable/vase) ainsi que les associations végétales qui colonisent les substrats (associations à *Caulerpa prolifera*, herbier à *Cymodocea nodosa* et herbier mixte, avec mélange de *C. prolifera*, *Zostera noltii* et *C. nodosa*).

Les données bibliographiques citées précédemment indiquent des fonds marins constitués de sédiments meubles non colonisés.

DOCUMENT DE TRAVAIL EN COURS D'ELABORATION

Données 2013

La campagne de terrain a permis de réaliser :

- Les observations du milieu marins (détail en annexe), nécessaires d'une part pour la photointerprétation des photographies aériennes (=cartographie des fonds marins), et d'autre part pour décrire les fonds dans la zone d'étude ;
- Les prélèvements d'eau de mer, en 2 stations (tab.4), pour doser les paramètres sensibles de la colonne d'eau ;
- Les prélèvements de substrats meubles, en 2 stations (tab.4), pour l'analyse granulométriques, l'analyse des molécules sensibles et l'analyse des peuplements de la macrofaune benthique.

Les plongeurs biologistes de la Stareso se sont rendus sur site les semaines 12 et 14 (fin mars début avril 2013).

Pour chaque station :

- Les coordonnées (WGS84) ont été relevées à l'aide d'un GPS ;
- Les fonds ont été succinctement décrits.

Les observations ont été accompagnées d'illustrations photographiques.

▼ **Tableau 4 :** Points d'observation, Anse de Georges ville (golfe de Porto Vecchio) – mai 2013

Station	Latitude	Longitude	Prof (m)	Substrat	Eau	Gr	Bio
Pt 1	41,598100	9,286523	3,0	substrat meuble	X	X	X
Pt 2	41,597695	9,285811	1,6	substrat meuble	X		

CARTOGRAPHIE

Méthodologie

L'ensemble des données existantes, autrement dit les cartographies antérieures, les photographies aériennes (acquises en 2007, en 2010 et en 2012) et les observations directes, est ouvert dans un SIG (Système d'Information Géographique).

Chaque couche d'information est ensuite exportée sous forme d'image géoréférencée. L'ensemble des images est enfin réintégré dans un logiciel de traitement d'image (fig.8), pour permettre l'interprétation des dernières photographies aériennes. En effet, chaque couleur et/ou texture correspond à une nature de fonds ; les vérités terrain permettent ainsi de réaliser les correspondance entre les images et les fonds.

DOCUMENT DE TRAVAIL
EN COURS D'ELABORATION

▲ **Figure 8 –** Intégration des couches d'information sous un logiciel de traitement d'image (sources : Photographie aérienne - Mairie de Porto Vecchio, vérités terrain – Stareso) – Anse Georges Ville, Golfe Porto Vecchio, 2013

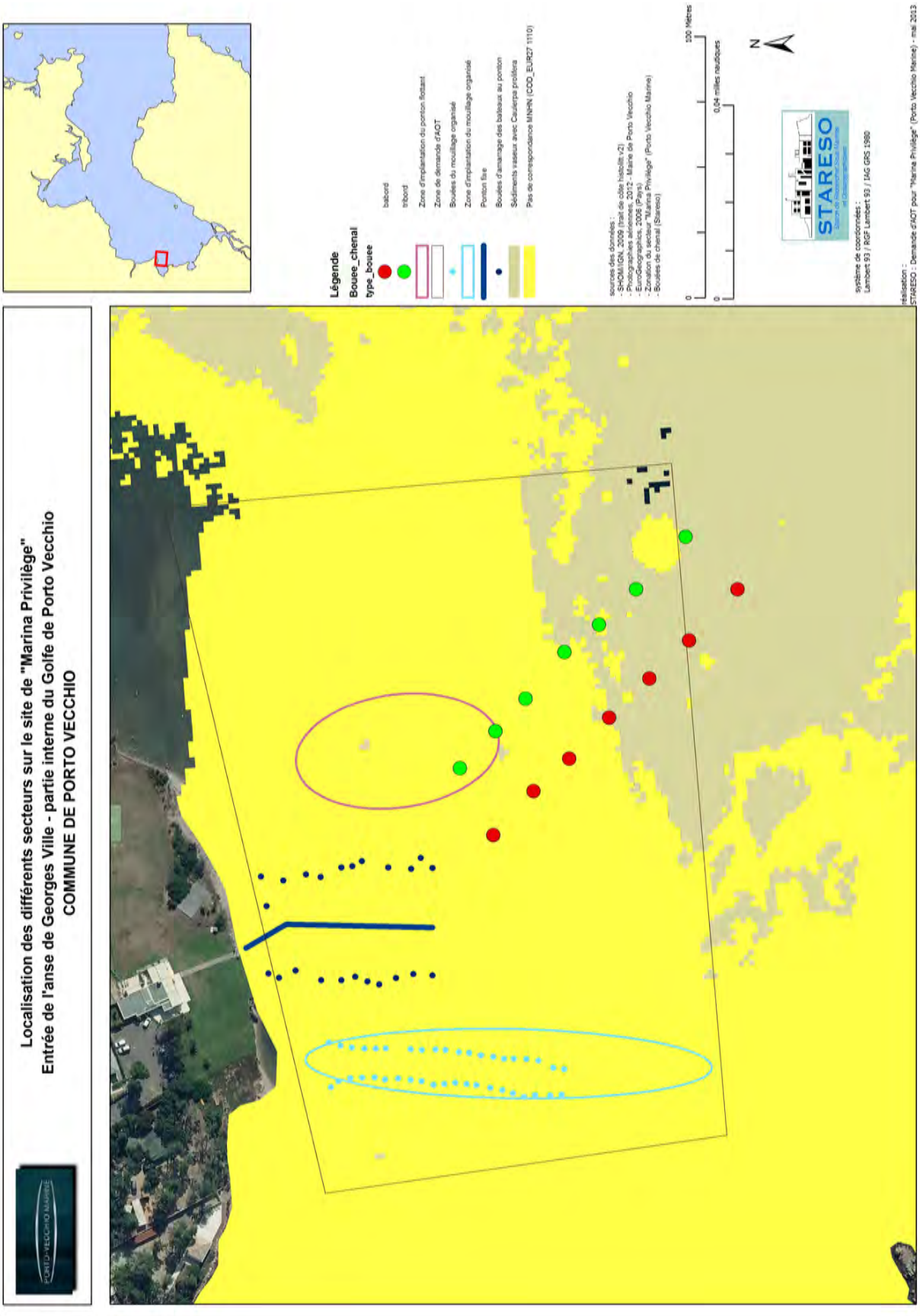

▲ **Figure 9 –** Cartographie des fonds marins – Zone de demande d'AOT sur le site de Marina Privilège, anse de Georges Ville – mai 2013

DESCRIPTION DES FONDS

De la même manière que les cartographies antérieures, la nouvelle carte des fonds marins (fig.9) met en évidence la présence :

- de sédiments meubles sur la majorité de la zone d'étude. Seules une petite partie est colonisée par des associations algales. Ces fonds correspondent à l'habitat « 1110-Banc de sable à faible couverture d'eau permanente » dans le réseau Natura 2000
- la présence de substrat dur, notamment par les piliers qui maintiennent du ponton fixe et par l'enrochement situé à l'Est ce dernier.

Substrat meuble

1110 : Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine

Les substrats meubles montrent, dans la zone d'étude, des textures variables.

Dans la partie Ouest, à proximité de l'embouchure, les sédiments sont visuellement très grossiers avec un taux d'envasement important. Notons la présence de corallines (algues encroûtantes libres) à moins de 2m de profondeur. En s'éloignant de l'embouchure, la fraction grossière semble disparaître sous les particules fines.

Au niveau du ponton fixe, les sédiments sont en partie constitués de sables très grossiers, avec un taux d'envasement croissant en s'en éloignant.

Ponctuellement, les fonds sont recouverts d'algues à thalles cylindriques, communes.

Enfin, en limite sud de la zone de demande d'AOT, les fonds vaseux sont colonisés par des associations à *Caulerpa prolifera*.

DOCUMENT DE TRAVAIL D'ELABORATION

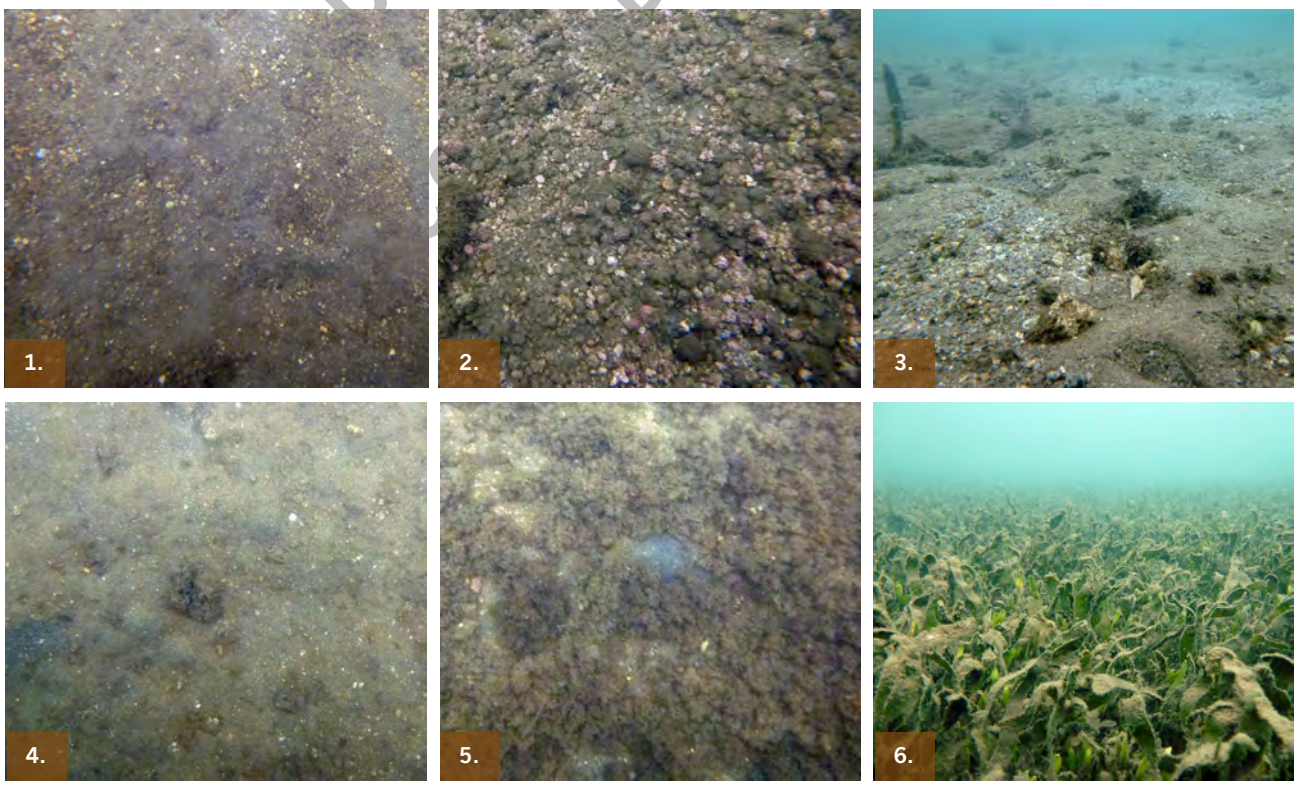

▲ **Figure 9 –** Illustrations des fonds meubles, avec : **1.** sédiment grossier envasé ; **2.** coralline ; **3.** juxtaposition de sables très grossiers et de vase ; **4.** sédiment fin envasé ; **5.** couvert d'algues non identifiées ; **6.** association à *Caulerpa prolifera* – site de Marina Privilège, avril 2013

Substrat dur

Substrats artificiels

1170 : Récifs

Les substrats durs sont peu représentés dans la zone d'étude. Ils sont présents au niveau de l'enrochement et au niveau des piliers du ponton fixes (fig.10).

Les espèces observées (fig.11) présentent une affinité pour les milieux enrichis en particules en suspension dans la colonne d'eau. En effet, une majorité de ces taxons sont des filtreurs (*Ostrea edulis*, *Diazona violacea*, *Phallusia mamillata*, des bryozoaires encroûtants : *Schizomavella* sp. ?, ...).

La localisation du ponton, à proximité des embouchures, a orienté l'installation des espèces précédemment citées. En effet, les pluies qui ruissellent sur les sols (urbains et/ou agricoles) drainent les particules telluriques. Ces eaux se rejoignent les cours d'eau douce qui se jettent à leur tour dans l'anse de Georges Ville.

DOSSIER DE TRAVAIL
EN COURS D'INSTRUCTION

▲ **Figure 10 –** Illustrations des fonds durs, avec à gauche les piliers du ponton fixe et à droite, un enrochement – site de Marina Privilège, avril 2013

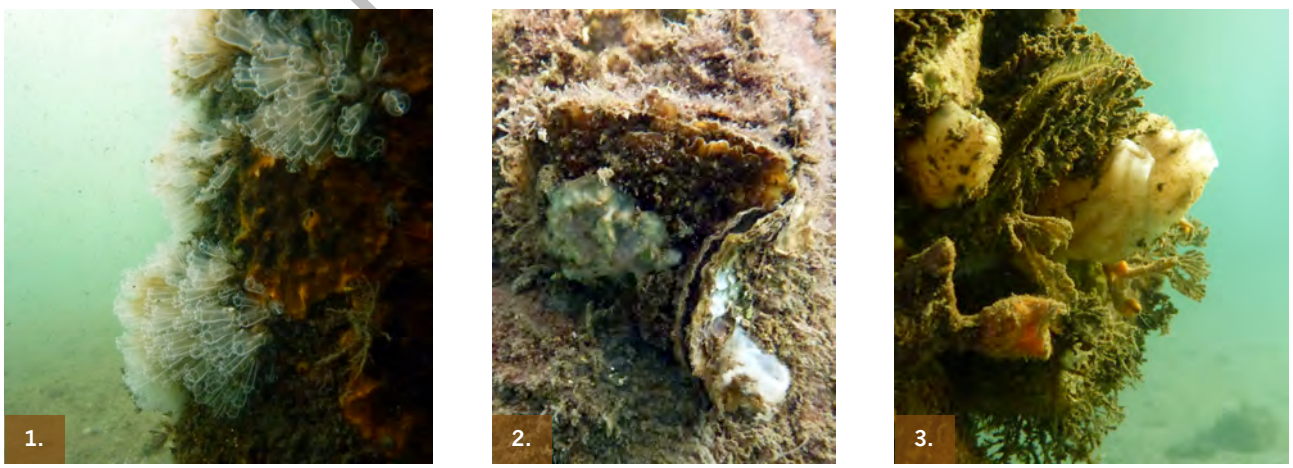

▲ **Figure 11 –** Illustrations d'espèces observées sur les substrats durs, avec : **1.** Ascidies sociales : *Diazona violacea* ; **2.** Huîtres plates (*Ostrea edulis*) partiellement colonisées de bryozoaires encroûtantes ; **3.** Ascidie blanche (*Phallusia mamillata* – site de Marina Privilège, avril 2013

ETUDE DE LA COLONNE D'EAU

Dans le cadre du régime déclaratif de l'autorisation loi sur l'eau, des analyses de la colonne d'eau sont indispensables afin de qualifier et d'établir l'état zéro de ce compartiment. En effet, la concentration de bateaux peut modifier la qualité des eaux.

Deux stations ont été localisées pour y prélever de l'eau en sub-surface, à l'aide d'une bouteille Niskin (photo ci-contre). L'analyse de l'échantillon (liste des dosages dans l'encadré ci-contre) a été confiée au Laboratoire Départemental d'analyses vétérinaires agricoles et des eaux d'Ajaccio, établissement accrédité cofrac.

Liste des dosages effectués

Escherichia Coli
Entérocoques
MES Totales
COT
Ammonium
Nitrites
Nitrates
Orthophosphates
Indice hydrocarbures

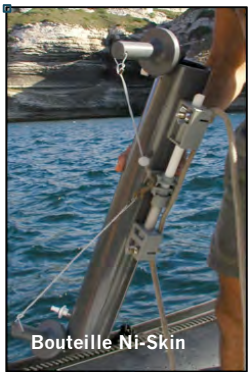
Bouteille Ni-Skin

Résultats

Les analyses effectuées dans la colonne d'eau (résultats dans le tableau ci-contre, tab.5) mettent en évidence :

- Une détection de bactéries fécales avec des concentrations inférieures aux normes sanitaires.
- Une turbidité notable de la colonne d'eau.

  La présence de matière en suspension est à mettre en relation avec une combinaison de paramètres. En effet la turbidité de l'eau est fortement liée à la nature du fonds (ici envasée) et aux conditions météorologiques. Ainsi l'épisode pluvieux, qui s'est abattu sur la région de Porto Vecchio la semaine précédent l'échantillonnage, a provoqué de fortes inondations et a donc induit un apport de particules telluriques.
- Pour les divers micropolluants, aucune molécule d'hydrocarbure n'a été détectée.
- Pour les paramètres azotés et phosphorés, la présence de nutrients (nitrites, nitrates ammonium et orthophosphates) dans la zone d'étude. Les valeurs sont du même ordre entre les 2 stations échantillonnées.

En Corse, les eaux sont considérées comme oligotrophes, autrement dit très pauvres. Toutefois les conditions d'échantillonnage autrement dit la saison d'échantillonnage (au printemps, soit en période de bloom planctonique) cumulé à l'épisode pluvieux qui s'est abattu sur la microrégion, expliquent les résultats. Les pluies qui ont ruisselées sur les terres urbains et agricoles se sont chargées en particules, en nutrients et en bactéries fécales (marqueurs d'animaux à sang chaud).

De plus la nature même des sédiments, à savoir des sédiments envasés et enrichis en MO, induit une dégradation naturelle de la matière organique par les bactéries et donc un relargage de sels nutritifs dans la colonne d'eau.

La colonne d'eau est de bonne qualité ; elle n'a pas contaminée. Elle présente toutefois un enrichissement en nutrients, normal au vu des conditions de prélèvement et abrite des bactéries fécales.

▼ **Tableau 5 :** Résultats des analyses de la colonne d'eau, Anse de Georges ville (golfe de Porto Vecchio) – Avril 2013

	Unité	Pt 1	Pt 2
Analyse bactériologique			
Escherichia Coli/100ml	n/100ml	232	197
Entérocoques/100ml	n/100ml	15	<15
Oxygène et matières organiques			
MES T	mg/l	2,4	4,2
COT	mg/l	0,8	<0,5
Divers micropolluants organiques			
Indice hydrocarbure	mg/l	<0,1	<0,1
Paramètres Azotés et Phosphorés			
Ammonium (NH4)	µMol/l	0,30	0,30
Nitrites (NO2)	µMol/l	0,17	0,14
Nitrates (NO3)	µMol/l	1,94	1,50
Orthophosphates	µMol/l	0,60	<0,50

DOCUMENT DE TRAVAIL EN COURS D'ELABORATION

ETUDE DES SEDIMENTS
PROTOCOLE

Granulométrie

2 stations

Les prélèvements de sédiment destinés à l'analyse physico-chimique des sédiments granulométrie et dosages des molécules sensibles) ont été effectués en plongée sous-marine à l'aide d'une carotte à main.

L'échantillon a été envoyé à un laboratoire accrédité pour ce type d'analyse de manière à réaliser les dosages et une granulométrie fine (par laser, jusqu'à 2 µm).

Les résultats sont présentés ci-après sous formes de tableaux et de courbes semi-logarithmiques et interprétés grâce aux principaux indices sédimentologiques :

- **la Médiane** (Md)
- **l'indice de Trask** (So) qui permet d'apprécier le degré de classement du sédiment,
- **l'indice de Skewness** (Sk) qui exprime la symétrie du mode de l'histogramme par rapport à la médiane,
- **l'indice de Kurtosis** (K) qui permet d'apprécier l'homogénéité des sédiments.

Molécules sensibles

2 stations

Pour déterminer la qualité chimique des sédiments, plusieurs molécules ont été dosées :

- **Les éléments traces** (Al, As, Cd, Cr, Cu, Ni, Hg, Pb et Zn) ;
- **Enrichissement** (Ammonium, Phosphore total, COT, perte au feu à 550°C/48h) ;
- **Organostannique** (MBT, DBT TBT) ;
- **PCB** (Congères 28, 52, 101, 118, 138, 153 et 180) ;
- **HAP** (16 molécules prioritaires).

Endofaune

1 station

Les prélèvements ont été réalisés en plongée, à l'aide d'une benne Ekman de 0,09m² à raison de 3 répllicats par station.

Un premier tri a été effectué sur un tamis de maille de 1 mm (Norme française pour le concept de la macrofaune) afin de récolter les espèces animales présentes dans le sédiment. Le matériel vivant a été recueilli et fixé au formol neutralisé. Par la suite, les individus ont été extraits sous loupe binoculaire. Enfin chaque individu a été identifié, en se basant sur l'European Register of Marines Species.

L'état écologique du peuplement est estimé en se basant sur les résultats de différents indices :

- La richesse spécifique (S)
- L'équitabilité (Pielou)
- L'indice de Shannon
- L'élaboration de courbes de k-dominance (réalisée à partir de l'abondance et de la biomasse par espèce)
- L'indice trophique (IT)
- L'AMBI et le M-AMBI.

DOCUMENT DE TRAVAIL EN COURS D'ELABORATION

Granulométrie

DOCUMENT DE TRAVAIL
EN COURS D'ELABORATION

DOCUMENT DE TRAVAIL
EN COURS D'ELABORATION

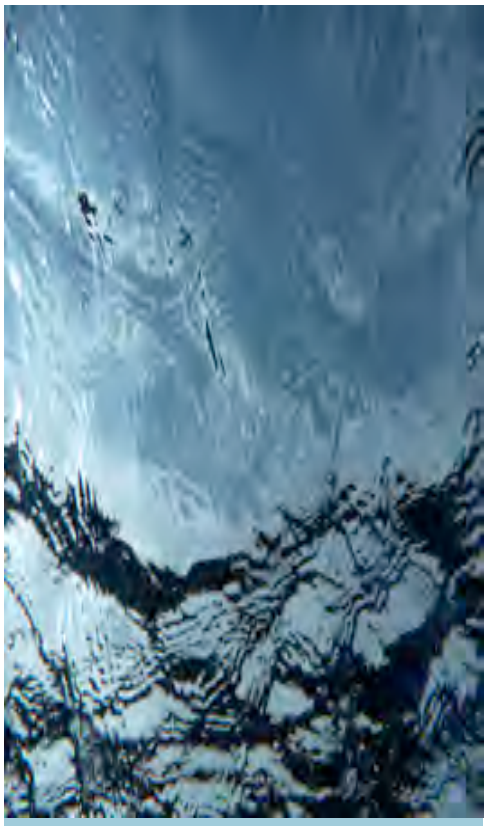

Notice Natura 2000

DOCUMENT DE TRAVAIL
EN COURS D'ELABORATION

Le site « Marina Privilège » se situe dans le golfe de Porto Vecchio. Ce golfe a été inscrit comme site Natura 2000 (site FR9402010) en raison de ses particularités écologique. Cette partie confronte les exigences écologiques et économiques qui permettent un développement durable sur le secteur.

SITE FR9402010 : BAIE DE STAGNOLU, GOLFU DI SOGNU, GOLFE DE PORTO VECCHIO

DOCUMENT DE TRAVAIL
EN COURS D'ELABORATION

Le site FR9402010 : Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto Vecchio présente une forte valeur écologique (Vaugelas *et al.*, 1994, Pasqualini, 1997, Cancemi, 2005, Cancemi & Baroli, 2007, Cancemi *et al.*, 2011, Pelaprat *et al.*, 2007, Buron *et al.*, 2012) en raison de la diversité d'habitats avec 6 habitats génériques et 9 élémentaires recensés (fig.25). De plus des particularités écologiques ont été relevées :

- Un herbier tigré à proximité de la baie de Satgnolu ;
- Des micro-atolls de posidonie dans la partie interne, rive Sud
- D'importantes populations de *Pinna nobilis* dans des herbierqs à *Cymodocea nodosa* dans la baie de Saint Cyprien,
- Une vaste étendue de substrat vaseux (habitat 1160 : Sables vaseux de mode calme ») colonisé par des herbiers mixtes et/ou des associations végétales à *Cymodocea nodosa* ou à *Caulerpa prolifera.*

Toutefois, la qualité des habitats varie dans le golfe. Si dans la partie externe du golfe l'ensemble des habitats semble préservé, un gradient de dégradation des habitats et notamment les herbiers à *Posidonia oceanica,* est visible en pénétrant dans le golfe de Porto Vecchio. Ce gradient montre une corrélation avec le degré d'urbanisation du littoral.

Certaines études sédimentaires (ID Scope, 1988) mettent en avant que l'envasement observé dans la partie interne du golfe pourrait être consécutif aux travaux de dragage menés dans les années 1970' pour construire le port de commerce (Pasqualini, 1997). Avant cet épisode, les fonds du golfe auraient été constitués de sables grossiers colonisés par des herbiers à *Posidonia oceanica.*

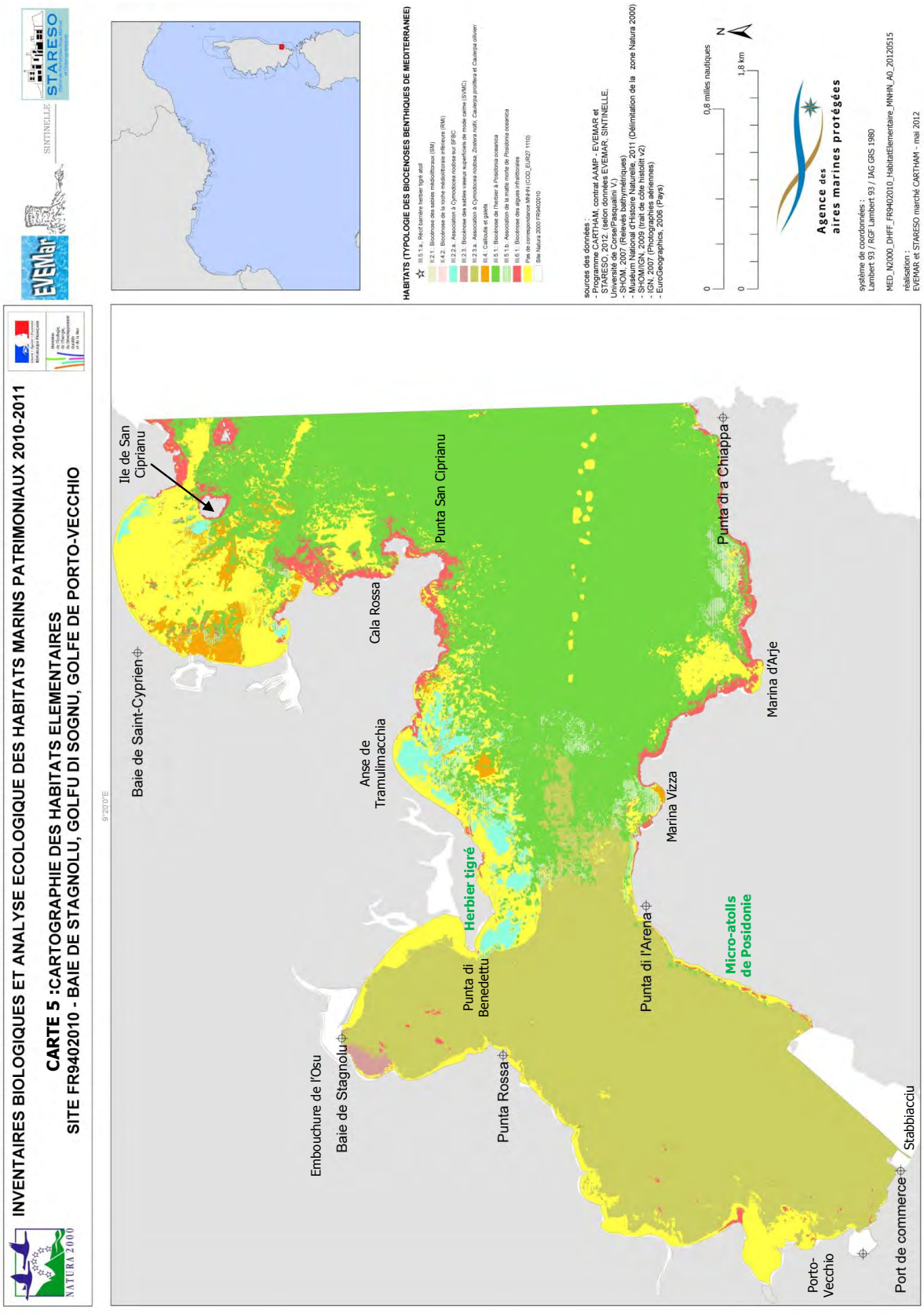

▲ **Figure 23 -** Cartographie des habitats marins – FR9402010 : Golfe de Porto Vecchio (Buron *et al.*, 2012)

PARAMETRES GENERAUX

Bilan environnemental

L'étude du milieu marin dans la zone d'étude est basée sur les données existantes (données bibliographiques) et sur des données nouvellement acquises au travers d'observations et de prélèvements. La synthèse a permis d'obtenir une image de la vulnérabilité du site, en rapport avec la richesse environnementale présente.

Les habitats :

Les fonds marins du site sont constitués par 2 habitats génériques, déclinés selon le Muséum National d'Histoires Naturelles dans les cahiers d'habitats côtiers (Glémarec & Bellan-Santini, 2004) :

- 1110 : Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine ;
- 1170 : récifs.

De plus, les récifs ne sont représentés que par les enrochements situés à l'Est de la zone, soit 2% des fonds marins du secteur ; les 98% restants correspondent à des bancs de sable à faible couverture d'eau permanente.

Aucun habitat d'intérêt communautaire prioritaire n'a été relevé.

Les espèces :

De plus, parmi les espèces inventoriées :

- **aucune n'a de statut de protection ;**
- **aucune n'est inscrite sur les listes ZNIEFF corses en mer (Chéry et al., 2010).**

La colonne d'eau :

Les analyses effectuées sur la colonne d'eau par le laboratoire mettent en évidence **des eaux de bonne qualité**. Toutefois, il faut noter :

- Un enrichissement en sels nutritifs. Mais, avec des valeurs correctes lorsque la saison et les conditions météorologiques sont prises en compte.
- La présence de bactéries fécales, avec des valeurs en dessous de normes sanitaires pour les eaux de baignade. L'absence d'activité sur le site à la période d'échantillonnage induit une origine extérieure. En effet, ces bactéries étant des marqueurs d'excréments d'animaux à sang chaud, les sources sont à terre (exemple de ruissellements d'eaux de pluie sur des terres exploitées pour de l'élevage et/ou rejets domestiques sauvages).
- Une absence de contamination d'hydrocarbure.

Les fonds sédimentaires :

DOCUMENT DE TRAVAIL EN COURS D'ELABORATION

Compatibilité avec le SDAGE

Les eaux côtières insulaires sont affectées par différentes pressions et dégradations comme :

- L'augmentation incessante de la fréquentation sur le littoral (urbanisme, tourisme, ...) est à l'origine des pressions sur les habitats marins ;
- Des atteintes sur le trait de côte (modification des flux sédimentaires) ;
- La progression d'espèces envahissantes,...

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015 a pour finalité de mettre en conformité les actions des acteurs locaux avec les objectifs environnementaux fixés par la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (article L211-1 du code de l'environnement). Le SDAGE se décline sous 4 orientations fondamentales ayant pour seul objectif de mettre en œuvre le principe de non dégradation des milieux aquatiques :

1. Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement
2. Lutter contre les pollutions en renforçant la maitrise des risques pour la santé et la gestion des déchets
3. Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités
4. Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île.

Le site de « Marina Privilège », localisé dans l'anse de Georges Ville se situe dans le Territoire de l'Extrême Sud et appartient à la masse d'eau FREC03b (Golfe de Porto Vecchio).

L'état des lieux réalisé pour élaborer le SDAGE (fig.15) montre des « Menaces sur le maintien de la biodiversité - 3A01», thème décliné sous la 3[eme] orientations fondamentales : **« Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités »**.

Pour palier aux menaces qui pèse sur la biodiversité, la mesure proposée consiste à **aménager les sites naturels et à organiser les activités, les usages et la fréquentation**. Cette mesure vise à limiter la charge et la fréquentation des sites écologiques remarquables.

L'exploitation de « Marina Privilège » entre dans les objectifs du SDAGE en aménageant le site naturel de manière raisonnée. Le règlement d'exploitation mettant en avant l'absence de rejet domestique, provenant des eaux usées et/ou noires, de transfert d'hydrocarbure et autre molécules chimiques (remplissage des réservoirs, entretien moteur, ...), les risques de perturbations chimiques du milieu marin naturel sont limités.

7/ Territoire de l'Extrême Sud

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Bassins versants et plans d'eau							Eaux côtières et de transition					Eaux souterraines	
			Osu	U Stabiacciu	Ventilegne	Canella	Ortolo	Retenue de l'Ospedale	Retenue de Figari	Littoral Sud Est de la Corse	Golfe de Porto Vecchio	Golfe de Santa Amanza	Goulet de Bonifacio	Littoral Sud Ouest de la Corse	Calcarénites miocènes de Bonifacio	Socle Corse ancienne granitique
Déséquilibre quantitatif	1-01	Définir des points stratégiques pour le suivi du débit des cours d'eau, et définir en ces points des objectifs de quantité	■													
	1-07	Optimiser la gestion des retenues d'eau existantes et faciliter les transferts d'eau						■	■							
Menace sur le maintien de la biodiversité	3A01	Aménager les sites naturels et organiser les activités, les usages et la fréquentation sur le littoral								■	■	■	■	■		
Dégradation morphologique	3A03	Restaurer l'espace de liberté des cours d'eau, et reconnecter leurs annexes hydrauliques		■			■									
Altération de la continuité biologique	3B03	Supprimer les ouvrages aujourd'hui inutilisés ou orphelins bloquant la circulation piscicole	■													
Gestion locale à instaurer ou développer	4-02	Mettre en place un dispositif de gestion concertée						■	■							
	3B04	Mettre en place des pratiques d'exploitation pour l'aquaculture ou la conchyliculture respectueuses du fonctionnement écologique du milieu										■				

▲ **Figure 15** - Mesures complémentaires à mettre en œuvre pour le Territoire de l'Extrême Sud (extrait du SDAGE : volume : programme de mesures, p.64)

DOCUMENT DE TRAVAIL
EN COURS D'ÉLABORATION

Impact du projet sur l'environnement et mesures d'accompagnement

Le site « Marina Privilège » est en exploitation depuis 2002. Les structures sont en place depuis cette date.

Le mouillage organisé a une emprise sur le fond limitée aux corps morts et aux chaines. Ces structures restent immergées tout au long de l'année, et ce depuis leur installation en 2002. Seuls les travaux d'entretien conduisent les plongeurs à changer les chaines, des manilles, ...

Les bouées de surface sont installée en avril et retirer en novembre. La zone est prévue pour accueillir un maximum de 40 bateaux de moins de 8m de long.

Le ponton fixe à une emprise sur le fond limitée à la surface des piliers ainsi qu'à celle des corps de maintien des bouées d'amarrage. Son réaménagement ayant fait l'objet d'une demande d'AOT en 2002, aucune modification du milieu n'est à prévoir par rapport à la dernière demande.

- Les piliers constituent des substrats assimilables à des récifs pour les espèces marines. Ils sont totalement colonisés par des espèces de la faune et flore commune pour des zones chargées en particules du littoral corse ;
- Les zones sableuses montrent des phénomènes de remaniements de sédiments dus aux manœuvres d'accostage et d'appareillage des embarcations.

Le ponton est prévu pour accueillir un maximum de 30 bateaux de moins de 25m, principalement des yachts de luxe.

Le ponton flottant à une emprise sur le fond limitée aux corps morts de maintien et aux chaines. Immergés lors de la création de la zone en 2002, ils restent immergés tout au long de l'année. Seuls les travaux d'entretien conduisent les plongeurs à changer les chaines, des manilles, ...

Les structures flottantes sont installées en avril pour être retirées en novembre. Le ponton est prévu pour accueillir un maximum de 15 bateaux de moins de 25m et ce pour faciliter les transferts vers les locaux situés en ville.

Ainsi les impacts sur le milieu marin se déclinent sous différentes formes :

1. **<u>impacts directs par :</u>**
   - **recouvrement des biocénoses en place par les corps-morts de maintien des pontons flottants ;**
   - **ragage des fonds par les chaines qui relient les corps-morts aux pontons flottants ;**
2. **<u>impacts indirects par :</u>**
   - **modification de l'hydrodynamisme local dû à la navigation sur la zone.**

Les différents composants du projet (corps-mort, chaines, ...) ont des emprises sur les substrats meubles (fig.16). L'impact de l'installation se limite donc à des modifications spatiales dans la répartition des peuplements de l'endofaune. Les individus se sont déplacés au-delà des zones d'emprise des corps-morts.

Proposition de mesures d'accompagnement

<u>Proposition de mesures compensatoires indirectes</u>

Lors l'installation et du retrait des infrastructures (bouées de surface, ponton flottant, ...) ainsi que de leur entretien, les plongeurs professionnels nettoient le lit de mer. Ils retirer des fonds tous les macrodéchets observés quel qu'en soit leur origine (consécutifs à l'exploitation de la zone, provenant du bassin versant qui ont été charriés par les cours d'eau, provenant d'un autre secteur du golfe et amenés sur place par les cours marins, ...).

<u>Proposition de mesure de suivis</u>

Pour prouver l'innocuité de l'exploitation de « Marina Privilège » sur le milieu marin, plusieurs suivis pourraient être menés à proximité de la zone, incluant :

- Un suivi annuel, en période estivale, des paramètres sensibles de la colonne d'eau, notamment des mesures bactériologiques et calcul de l'indice hydrocarbure ;
- une caractérisation physico-chimique et biocénotique des sédiments (périodicité de 5ans).

DOCUMENT DE TRAVAIL EN COURS D'ELABORATION

DOCUMENT DE TRAVAIL
EN COURS D'ELABORATION

▲ **Figure 15 –** Localisation des infrastructures de « Marna Privilège » sur la cartographie des habitats marins

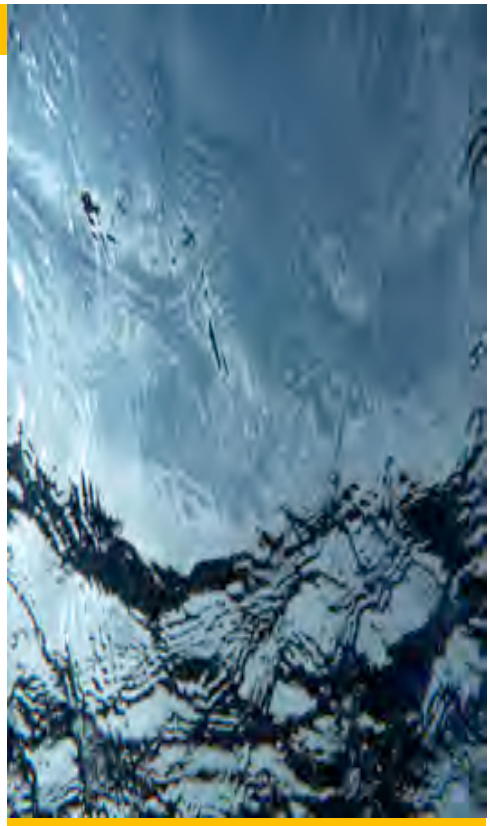

Bibliographie

NT DE TRAVAIL
URS D'ELABORATION

Bouderesque CF., Meinesz A., Verlaque M., 1992 – Guide des algues des mers d'Europe – Méditerranée. Ed. Delachaux et Niestlé. Pp.139-226.

Buron K., Monville I., Jousseaume M., Lejeune P., 2012 - Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins patrimoniaux. Sites Natura 2000 en mer du Lot Corse Extrême Sud. Volet II : Site Natura 2000 FR9402010 - Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio. Rapport EVEMar - Stareso - Sintinelle / Agence des Aires Marines Protégées – 65pp.

Agence de l'Eau RMC, Collectivité Territoriale de Corse (CTC), 2009 – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015 – Bassin Corse. Directive européenne sur l'eau : vers un bon état des milieux aquatiques. Rapport CTC – DREAL Corse / Agence de l'Eau RMC.127pp.

Agence de l'Eau RMC, Préfecture de Corse, 2009 – Programme de Mesures du SDAGE 2010-2015 – Bassin Corse. Directive européenne sur l'eau : vers un bon état des milieux aquatiques. Rapport CTC – DREAL Corse / Agence de l'Eau RMC. 72pp.

Cancemi G., 2005 - Recherche d'espèces marines protégées dans le Golfe de Porto-Vecchio en relation avec le projet d'extension du port de plaisance. Rapport DIREN - EVEMar, 17pp.

Cancemi G. et Acquatella S., 2004 - Répartition des mouillages forains présents dans les sites sensibles le long du littoral de la Corse. Rapport d'étude O.E.C./E.V.E.Mar., 48pp.

Cancemi G., Baroli G., 2007 - Caractérisation des herbiers marins présents dans le secteur du golfe de Porto Vecchio concerné par l'extension du port de plaisance. Contrat Evemar/ ICTP. 33pp.

Chéry A., Lejeune P., Pelaprat C., 2010 – Constitution des listes régionales des habitats et des espèces déterminants sur le milieu marin corse. Contrat DREAL Corse/Stareso

Glémarec M., Bellan-Santini D., 2004 – Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 : Habitats côtiers. Ed. La Documentation française : 399pp.

I.D. Scope, 1988 - Port de commerce de Porto-Vecchio, reconnaissance des fonds marins. DDE de la Corse du Sud / I.D. SCOPE édit. : 51p.

Pelaprat C., Agreil M., Chéry A., Lejaune P., 2007 - Commune de Porto-Vecchio. Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'extension du port de plaisance. Analyse de la macrofaune benthique de substrats meubles – Porto Vecchio. Contrat STARESO/ACRI.

Pasqualini V., 1997 - Caractérisation des peuplements et types de fonds le long du littoral corse (Méditerranée, France). Thèse de Doctorat. Univ. de Corse. 189pp.

Vaugelas J. De, Meinesz A., Cottalorda J.-M., Mari X., Molenaar H. & Perney L., 1994 - Golfe de Porto-Vecchio: Etude cartographique des biocénoses marines de la zone sud du bassin intérieur. Ed. Université de Nice-Sophia Antipolis, Laboratoire Environnement Marin Littoral : 87 pp.

DOCUMENT DE TRAVAIL EN COURS D'ELABORATION

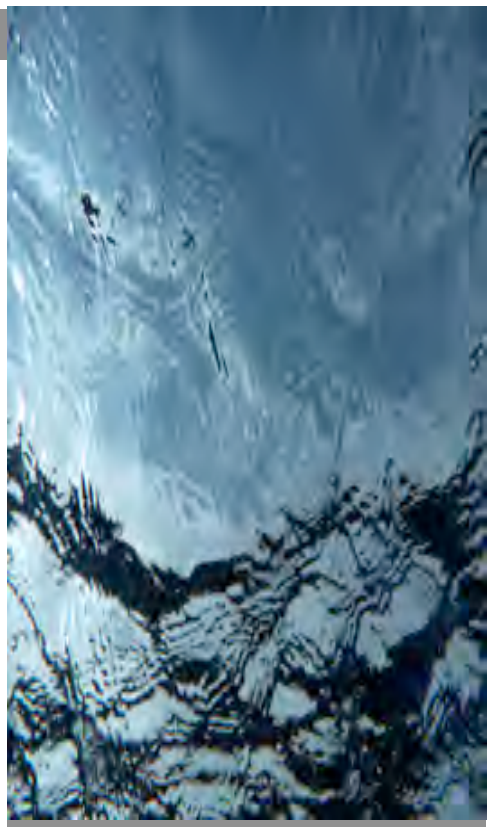

Annexes

NT DE TRAVAIL
URS D'ELABORATION

DOCUMENT DE TRAVAIL
EN COURS D'ELABORATION

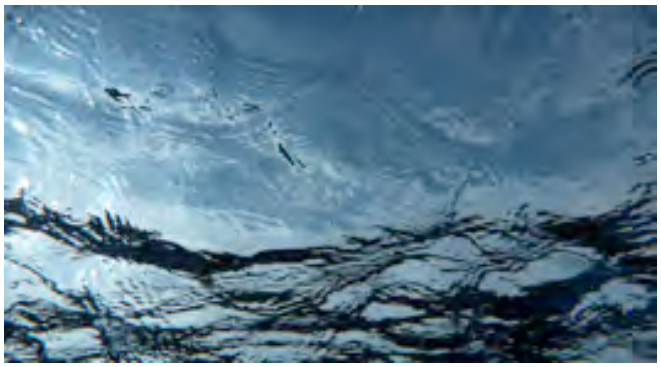

STARESO
Station de Recherches Sous-Marines
et Océanographiques